



Commission d'un courtier

Par Julisa76

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si je dois payer la commission de mon courtier pour une recherche de prêt immobilier.

Le 23/10, je signais un mandat de recherche à 164000? sans apport. Apport personnel de 4000? pour rembourser un prêt personnel.

Le 31/10, le courtier me présente une offre de 162000? avec un apport de 2000? demandé soit-disant par la banque. Je réponds que ce n'est pas possible car je veux garder mon épargne. Il dit pouvoir négocier et prend rendez-vous avec la banque.

Il oublie de me faire signer le mandat de confirmation.

Le 16/11, rdv avec la banque qui m'a remis uniquement les documents à signer pour l'assurance. Le courtier m'a juste demandé de le laisser faire.

Une fois chez moi, je me suis rendue compte que sur le document à envoyer à l'assurance il était uniquement noté 162000?. J'ai cru que les frais du courtier n'étaient pas pris en compte par l'assurance. Renseignement pris auprès de la banque, j'ai appris qu'il n'avait pas monté le dossier comme on l'avait défini en signant le mandat de recherche. Il a monté un dossier en disant à la banque que j'avais un apport personnel. Mensonge !!! car il m'a dit que c'était la banque qui demandait cet apport.

Le 23/11 j'ai donc revu mon dossier avec la conseillère et obtenu une rallonge pour des travaux en plus soit 167000?. Accord de banque le lendemain et de l'assurance le 27/11.

Pour info : le courtier m'a envoyé par mail le 20/11 le mandat de confirmation à signer. Je n'ai toujours pas renvoyé ce mandat de confirmation.

Dois-je lui payer sa commission vu qu'il m'a menti et rempli qu'une partie du mandat de recherche ?

Par avance merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par florian15

Bonjour,

Normalement, le contenu de ce mandat de confirmation à signer doit mentionner que l'offre qui vous a été proposée est conforme à vos desideratas, qu'à ce titre vous lui devez les honoraires convenus au dit-mandat.

Si comme il le semble, cela n'est pas strictement le cas, vous n'avez pas à signer ce mandat de confirmation.

Toutefois, compte-tenu de la participation réelle du courtier à son mandat, un arrangement amiable avec lui serait souhaitable.

Cordialement.

Par Julisa76

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Le courtier m'a laissé un message vendredi. Je n'ai pas réussi à le joindre depuis.

Sur son message, il dit avoir fait son travail selon ma demande. Ton hésitant car il sait pertinemment que ce n'est pas vrai. Il n'a pas apprécié que la banque et moi ayons traité en direct la révision du crédit sans l'avertir. Mais vu le contexte, j'ai fait au mieux et résolu rapidement le problème.

Je vais tenter de négocier un arrangement à l'amiable en coupant la poire en deux. Il m'a quand même mis en relation avec la banque.

Par Florian15

Bonjour,

Je vais tenter de négocier un arrangement à l'amiable en coupant la poire en deux. Il m'a quand même mis en relation avec la banque.

Lui disant, selon la formule consacrée, qu'il vaut mieux un mauvais arrangement qu'un bon procès.

Par Julisa76

Bonsoir,

Merci pour la formule !!! je dois l'appeler demain...

Cordialement.

Par Julisa76

Bonjour,

Juste pour info...mon courtier ne répond pas à mes appels.

Je vais lui envoyer un courrier en AR.

Cordialement

Par Florian15

Bonjour,

Pourquoi adresser une LRAR à un courtier qui ne vous rappelle pas de lui renvoyer le mandat de confirmation en question signé, lequel vous contestez ?

Par Julisa76

Bonjour,

En fait, la banque m'a dit avoir reçu un mail de sa part faisant part de son mécontentement pour la renégociation de mon prêt sans l'avertir.

Ma conseillère m'a dit que je lui devrai la commission.

Du coup, comme je considère qu'il n'a pas fait son job correctement, je voulais lui mettre par écrit mon refus de le payer en totalité.

Par Florian15

Bonjour,

Je comprends mieux alors le pourquoi.